

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et de l'Etat en vue de la réalisation des études relatives au Schéma Directeur de l'Energie Décret Tertiaire afin d'établir le PPI Patrimoine du Plan Action Energie de la ville de Gonesse.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu la délibération n°13 du 25 janvier 2021 au point 26° permettant à Monsieur le Maire de demander directement à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions. Etant précisé que cette délégation est générale et concerne toutes demandes de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable accompagnée des plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 qui fixe des prescriptions techniques à respecter pour l'éclairage public en agglomération et hors agglomération,

Considérant le nouveau guide des aides du Conseil départemental du Val d'Oise, et la fiche relative à la bonification pour la définition d'un plan stratégique patrimonial destiné à la rénovation énergétique des bâtiments publics,

Considérant le « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », dit Fonds Vert,

Considérant que le « Fonds vert » est destiné à financer des subventions d'études de diagnostic territorial, d'ingénierie et d'études préalables,

Considérant l'énergie consommée par les bâtiments publics,

Considérant que concernant la définition d'une stratégie du patrimoine public, les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux, et s'inscrivent pleinement dans l'objectif d'un schéma directeur de l'énergie décret tertiaire qui priorise les bâtiments de plus de 1000 M2,

Considérant que la Ville comptabilise plus de 27 bâtiments de plus de 1000 M2,

Vu le plan de financement établi pour cette mission.

DECIDE

- **De solliciter** pour la mission AMO Schéma Directeur de l'Energie Décret Tertiaire visant à permettre l'établissement du PPI Plan Action Energie de la ville de Gonesse, une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, de l'Etat et de tout autre financeur en déposant un dossier finalisé pour un montant maximum, conformément au plan de financement et à l'échéancier joints à la présente décision.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

- **De signer** les conventions attributives de subventions correspondantes, et tout document fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.
- **De s'engager** à ce que la commune prenne en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 1^{er} février 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

03 FEV. 2023

Mis en ligne, le : **03 FEV. 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TATLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise

Objet de l'acte : et de l'Etat en vue de la réalisation des études relatives au Schéma
Directeur de l'Energie Décret Tertiaire afin d'établir le PPI Patrimoine du
Plan Action Energie de la ville de Gonesse.

=====
Date de décision: **01/02/2023**

Date de réception de l'accusé **03/02/2023**

de réception :

=====
Numéro de l'acte : **2023DECISION33**

Identifiant unique de l'acte : **095-219502770-20230201-2023DECISION33-AI**

=====
Nature de l'acte : **Arrêtés individuels**

Matières de l'acte : **7 .5**

Finances locales

Subventions

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

=====
Nom du fichier : **Décision 33.pdf (99_AI-095-219502770-20230201-2023DECISION33-AI-1-1_1.pdf)**